



Communiqué de presse commun du canton de Berne et de la République et Canton du Jura

Berne, Delémont le 26 mars 2021

Vote de Moutier: Rappel des mesures sanitaires et des limitations de rassemblement dans l'espace public

La commune de Moutier se prononcera sur son appartenance cantonale ce dimanche 28 mars. Compte-tenu de la situation sanitaire, les autorités des cantons de Berne et du Jura appellent la population à respecter strictement les mesures de prévention et les restrictions en lien avec le coronavirus.

En raison des mesures et restrictions en vigueur en lien avec la pandémie de COVID-19, les autorités cantonales bernoises et jurassiennes appellent à la vigilance et à la responsabilité de chacune et chacun dans la perspective du vote à Moutier le dimanche 28 mars 2021.

Les deux cantons invitent les résidentes et les résidents non-prévôtois à éviter de se déplacer à Moutier dimanche. Il est recommandé aux citoyennes et citoyens de vivre cette journée de votation dans un cadre privé, en petits groupes (10 personnes maximum à l'intérieur, selon le droit fédéral).

Pour rappel, les manifestations en extérieur de plus de 15 personnes restent interdites. Des rassemblements spontanés en marge du scrutin ne sauraient être considérés comme des exceptions prévues par le droit fédéral. En outre, sur le territoire bernois, l'ordonnance cantonale COVID-19 limite également à 15 le nombre de participants à une manifestation politique.

Les autorités concernées appellent la population à la retenue et à respecter en tout temps les mesures sanitaires (masque, respect des distances, etc.). La pandémie de COVID-19 et d'éventuelles incidences épidémiologiques doivent être considérées avec la plus grande vigilance et responsabilité en cette journée importante de votation.

Personnes de contact :

- Simon Koch, chef suppléant de l'Office de la communication du canton de Berne, 031 633 62 48
- Jacques Chapatte, porte-parole du Gouvernement jurassien, 032 420 50 50